

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2019 - 18h30

- 1- Approbation du Compte de Gestion 2018 du budget principal et du budget d'assainissement établi par le trésorier***
- 2- Approbation du Compte Administratif 2018 du budget principal et du budget d'assainissement***
- 3- Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement***
- 4- Vote des taux d'imposition 2019***
- 5- Vote des budgets primitifs 2019 (Principal et assainissement)***
- 6- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour de grosses réparations sur la voirie communale (route de La Grande Vergne)***

Présents (11) : MM. Philippe DUBEAU / Bernadette LACOTE / Solange PARRY / Sébastien PASSELERGUE / Isabelle BARJON / Roland GARNICHE / Jean-Claude BRET / Patrick VILLENEUVE / Ludovic NOUHAILLAGUET / Christian CHIROL / Emmanuel AUDONNET

Arrivé de Monsieur Ludovic NOUHAILLAGUET au point 1 de l'ordre du jour.

Excusés (3) : MM. Angéline TROCARS / David AUTIER / Laure ROBIN

Représentés (0) : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BARJON

Début de la séance : 18h30

- 1- Approbation du Compte Administratif (CA) 2018 du budget principal et du budget d'assainissement**
- 2- Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité (Mme ALLONCLE). Il doit être adopté par l'Assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Lecture de Monsieur le Maire des dépenses et recettes de fonctionnement et du tableau des investissements du budget principal 2018.
--

Arrivé de Monsieur Ludovic NOUHAILLAGUET à la lecture des recettes de fonctionnement du CA 2018.

Les résultats comptables de l'exercice 2018 sont les suivants :

Budget principal :

En 2018, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 426 984.43€ de dépenses et 516 235.32€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 89 250.89€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2017 c'est-à-dire 92 751.37€
Ce qui fait un résultat cumulé de **182 002.26€**

En section d'investissement, nous avons effectué 120 820.13€ de dépenses et 117 228.51€ de recettes ce qui fait un résultat d'exercice déficitaire de 3 591.62€ auquel l'on rajoute un déficit de 2017 s'élevant à 60 334.46€ ce qui fait un résultat cumulé en investissement déficitaire de **63 926.08€**

Le besoin de financement de la section d'investissement se monte à **93 867.08€** du fait des restes à réaliser (RAR) de l'année 2018 (RAR dépenses 51 721€ et RAR recettes 21 780€).

Nous devons obligatoirement combler le déficit d'investissement par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui permet de combler le déficit d'investissement.

Je vous demande de voter le compte administratif principal 2018 et vous propose **d'affecter 93 867.08€ en section d'investissement** et de **reporter 88 135.18€ en section de fonctionnement.**

Monsieur le Maire fait la remarque que nous faisons trop souvent appel à la même entreprise pour réaliser des travaux et effectuer des achats et que nous ne demandons que trop rarement plusieurs devis.

Si le devis est inférieur à 25 000€ il est recommandé de demander au moins 3 devis.
Si le devis est supérieur ou égal à 25 000€ la mairie a l'obligation de créer un profil d'acheteur et de déposer le marché sur une plateforme dématérialisée (acheteur public...) pour une transparence totale et permettre à toutes les entreprises de pouvoir y répondre.

Il faut faire attention de ne pas dépasser ce seuil en faisant plusieurs marchés de travaux sur un même bâtiment.

Budget Assainissement

En 2018, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 10 241.14€ de dépenses et 11 715.59€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 1 474.45€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2017 c'est-à-dire 12 965.11€
Ce qui fait un résultat cumulé de **14 439.56€**

En section d'investissement, nous avons effectué 6 308.07€ de dépenses et 7 835.95€ de recettes ce qui fait un résultat d'exercice excédentaire de 1 527.88€ auquel l'on rajoute un excédent de 2017 s'élevant à 40 953.66€ ce qui fait un résultat cumulé en investissement excédentaire de **42 481.54€**

Je vous demande de voter le compte administratif assainissement 2018 et vous propose de **reporter 14 439.56€ en section de fonctionnement.**

<p>Le Conseil Municipal élit Monsieur Roland GARICHE Président pour le vote des budgets.</p>

<p>Monsieur le maire sort de la salle pour que le conseil municipal vote le compte administratif du budget principal et d'assainissement 2018</p>
--

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs (principal & assainissement) 2018 et les affectations de résultat proposées par Monsieur le maire.

3- Approbation du Compte de Gestion 2018 du budget principal et du budget d'assainissement établi par le trésorier

Intervention de Mme Isabelle ALLONCLE (trésorière) :

Budget Assainissement :

Ce budget n'a pas d'activité mais le résultat de fonctionnement augmente lentement ce qui permettra de financer des projets à l'avenir.
Il existe des écritures d'ordre d'amortissement de subventions et de travaux chaque année.

Budget Principal :

Les ressources fiscales ont augmenté grâce à la progression des bases imposables et des taux : 404€ par habitant contre 384€ par habitant en 2017.
Le total des dotations de l'Etat ont augmenté très légèrement. La dotation globale de fonctionnement a fortement baissé à l'inverse des autres dotations (DSR, dotation de péréquation...).

Le taux d'autonomie financière, c'est-à-dire le produit des impôts par rapport aux recettes réelles, est de 42%. Le produit des impôts par rapport à la DGF (Dotation globale de fonctionnement) est légèrement inférieur à 1/3 de nos produits.

Les charges de personnel sont stables sur les trois dernières années et les charges à caractère générale ont un peu augmenté.

La capacité d'autofinancement (CAF) augmente favorablement : 55 000€ en 2015, 64 000€ en 2016 et environ 100 000€ en 2018. La CAF imputée du remboursement des emprunts est de 80 000€

La dépense d'investissement par habitant est de 141€ en 2018 contre 175€ en 2017.

La commune a autofinancé 63 000€ d'investissement. La trésorerie au 31 décembre 2018 est de 160 000€

L'endettement est en baisse : 243 000€ de capital restant dû remboursable en 2.31 années de CAF.

Fiscalité locale : la fiche financière sera renseignée plus tard car il manque des données.

Le taux de la taxe d'habitation (12.44%) est inférieur à la moyenne départementale (13.32%).

Le taux de la taxe sur le foncier bâti (17.60%) est équivalent à la moyenne départementale (17.61%).

Le produit de la taxe d'habitation est de 133€ par habitant contre 144€ pour la moyenne départementale. Le produit de la taxe foncière bâti est de 134€ par habitant contre 150€ pour la moyenne départementale.

Monsieur le Maire demande de voter le compte de gestion 2018 du budget principal et d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

4- Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission des finances en date du 16 mars 2019, d'augmenter de 1% la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti et de ne pas modifier la taxe sur le foncier non bâti. La commission propose au conseil municipal qui décide.

Avec cette augmentation, les taux 2019 seraient les suivants :

	Taux 2018	Taux 2019	Variations en %
Taxe d'habitation	12.44%	12.56%	1%
Taxe foncière bâti	17.60%	17.8%	1%
Taxe foncière non bâti	83.17%	83.17%	0%

Selon les bases prévisionnelles de 2019, le produit fiscal attendu serait de 212 926€ En 2018, le produit obtenu s'éleva à 206 516€ soit 6 410€ de plus.

Adopté à l'unanimité.

5- Vote des budgets primitifs 2019 (Principal et assainissement)

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Lecture de Monsieur le Maire des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget primitif principal 2019.

Demande de subvention 2019 des associations communales :

Madame Bernadette LACOTE rappelle que la commission des finances a répondu aux demandes des associations. Elle expose les demandes de subvention des associations :

- Le 3^{ème} âge demande la gratuité de la salle des fêtes. Le bilan de fin d'année est de 1 634€ La Présidente Madame Francette TROCARS s'arrête en fin d'année. L'association a envoyé une lettre à la commune pour l'utilisation exceptionnelle de la cuisine scolaire. Le conseil est d'accord à l'unanimité pour leur prêter la cuisine de la salle des fêtes pour cette manifestation.
- L'ACCA demande 550€
- L'amicale laïque du RPI Châlus Pageas demande 250€ Le nouveau Président est Monsieur Dimitri RANGER.
- L'association des anciens combattants ne souhaite pas de subvention car Monsieur ROUSSEAU arrête à la fin de l'année et va regrouper son association avec celle de Châlus.
- Pageas Loisirs demande 500€(dont 250€de frais de carburant). Cette année leur bilan fait ressortir un déficit dû à la construction de leur local à Chennevières.
- La quinte du Loup demande 500€ dont une participation supplémentaire exceptionnelle de 250€ pour leur 20 ans d'existence. Le nouveau Président est Monsieur Marc PAILLER.
- Le comité des fêtes demande 1000€ Cette année leur bilan est déficitaire de 372€

Demande de subvention 2019 d'une association extérieure :

Les JMF demandent 120€ La commission a décidé de verser la somme de 150. Monsieur Sébastien PASSELERGUE explique que chaque année le conseil répond à la demande des associations. Vu que cette année, il a demandé plus, le conseil répond positivement à sa demande.

Le conseil valide l'ensemble des propositions de la commission des finances.

Budget primitif - principal 2019

Monsieur le Maire explique que le budget principal s'équilibrera en section de fonctionnement, en dépense et en recettes, à la somme de 577 226€et en investissement, à hauteur de 293 631€

Budget primitif - assainissement 2019

Monsieur le Maire explique que le budget assainissement s'équilibrera en section de fonctionnement, en dépense et en recettes, à la somme de 26 225€ et en investissement, à hauteur de 52 985€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les budgets primitifs principal et d'assainissement 2019.

Adoptés à l'unanimité.

6- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour de grosses réparations sur la voirie communale (route de La Grande Vergne)

Mr le Maire expose la nécessité de procéder à la réparation de la voie communale de La Grande Vergne qui est dans très dégradée.

Pour ces travaux, des devis ont été demandés à l'entreprise CMCTP d'un montant de 5 993.04€ TTC pour la version 1 et de 11 868.24€ TTC pour la version 2. L'entreprise COLAS nous a également fait deux devis, la version 1 s'élevant à 6 835.20€ TTC et la version 2 à 16 814.40€ TTC.

Il faut préciser que l'opération devrait s'équilibrer grâce à la subvention de 50%, du montant HT des travaux, du conseil départemental de la Haute-Vienne, soit un aide de 2 497€ pour la version 1 du devis de CMCTP.

Il revient à la charge de la commune la somme de 2 497€ H.T soit 2 996€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'obtention d'une subvention au taux de 50% d'un montant Hors Taxe de 4 994.20€ € pour la réparation de la voirie communale de La Grande Vergne.

Questions diverses :

Le coût de la charte graphique du logo et du nouveau nom de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus est d'environ 24 000€